

Séminaire C.S.A. sur PAC 2020

Quelle politique de structure pour la PAC ?

Session 2 : Quelle est l'incidence de la PAC sur l'évolution des structures agricoles ?

Propositions de la Commission en ce domaine

René POISMANS – Directeur ff

Département des Politiques Européennes et des Accords Internationaux
Direction de la Coordination et Concertation



Service Public de Wallonie

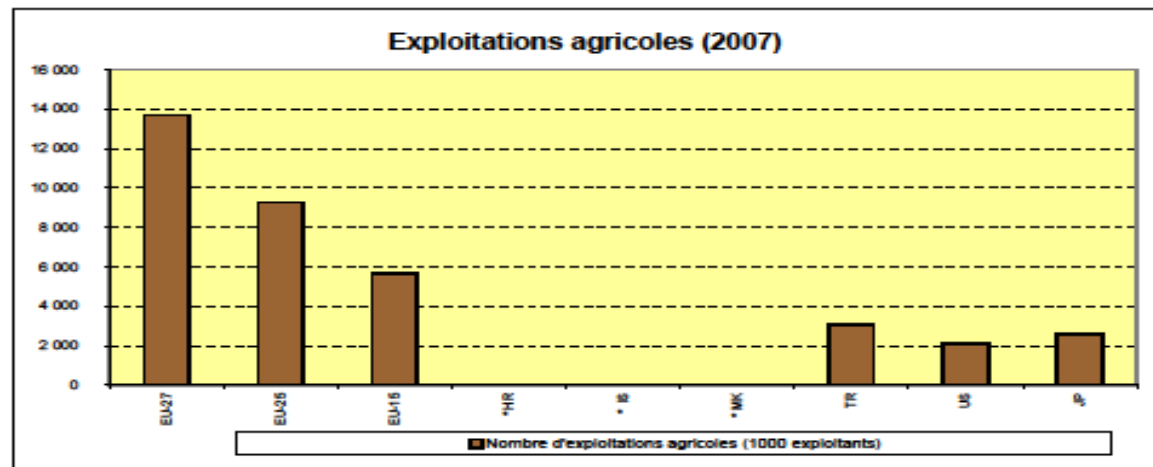
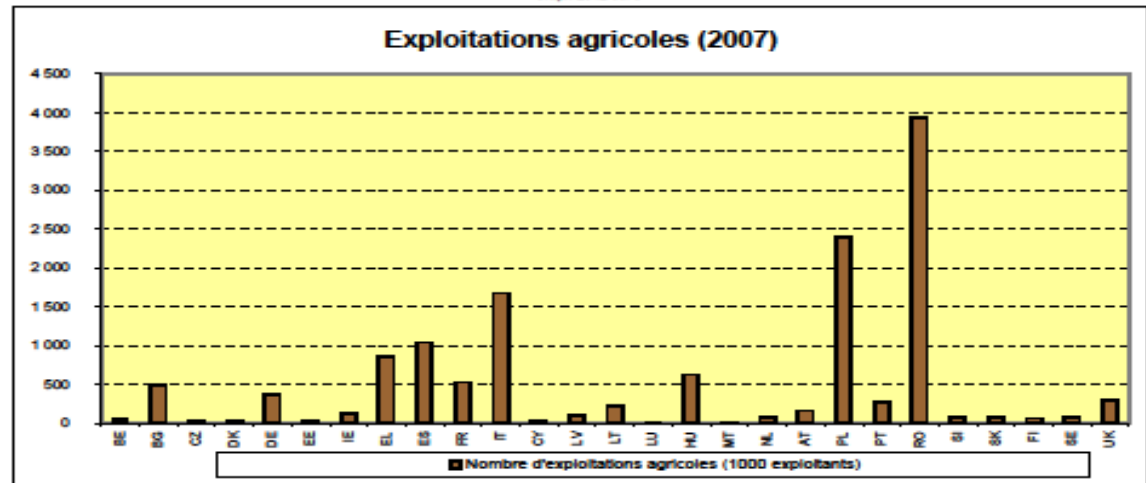


DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Nombre Exploitations

13.7 Mios

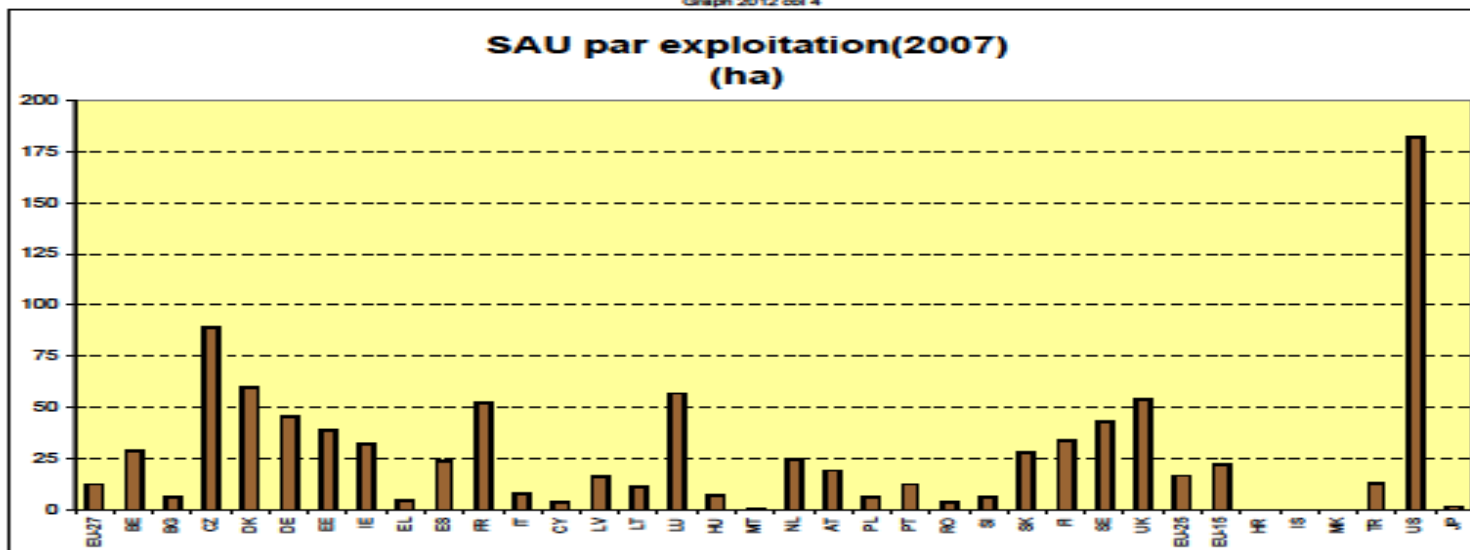
70% < 5 ha



* Données non disponibles.



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'AGRICULTURE



13,7 millions d'exploitations (dont 70 % de moins de 5 ha)

Session 2 : Quelle est l'incidence de la PAC sur l'évolution des structures agricoles ?

Propositions de la Commission en ce domaine

Grande diversité entre EM (et parfois dans EM) pour :

- taille des exploitations
- modes de production
- conditions agro-pédo-climatique
- compétences techniques
- compétences en gestion
- modèle de développement économique

CONSEQUENCE : Etablir une PACS (Politique Commune des Structures Agricoles) ???

- difficile de définir un modèle commun
- difficile de dégager un soutien politique suffisant Conseil + PE



Session 2 : Quelle est l'incidence de la PAC sur l'évolution des structures agricoles ?

Propositions de la Commission en ce domaine

PAC (passée et future) → boîte à outils pour :

- permettre à différentes formes de structures agricoles de coexister
- permettre le maintien de l'activité agricole sur l'ensemble du territoire de l'UE
- permettre à chaque EM de moduler la PAC – et de faire évoluer ses structures agricoles selon :
 - ses contraintes
 - ses souhaits



Propositions de la Commission en ce domaine

Les outils du 1^{er} pilier (propositions PAC2020)

- **Evolution répartition DPU historique** entre exploitants (lissage des droits)

Critères peut influencer sur modèle de SA

- **Maintien de certaines aides couplées**

- **Soutiens spécifiques** (art.68 du 73/2009)

- Types agriculture favorable à l'environnement
- Amélioration qualité produits agricoles
- Compensation désavantages spécifiques (géographiques et/ou économiques)

- **Plafonnement des aides**

- **Supplément aide zones à handicaps naturels**

- **Niveau d'aides minimal pour petits agriculteurs**

- **Soutien ciblé sur agriculteurs actifs**

MAIS Définition ou lignes directrices communes et acceptées par 27 EM pour notions de :

« petit agriculteur », « agriculteur actif », « agriculture familiale » ??????



Session 2 : Quelle est l'incidence de la PAC sur l'évolution des structures agricoles ?

Propositions de la Commission en ce domaine

Les outils du 2ème pilier

Beaucoup de flexibilité dans :

- La nature des mesures
- Les critères d'éligibilité
- Le niveau de cofinancement

Pour encourager une (des) formes de structures agricoles plutôt que d'autres.

Axe 1 : formation – installation – investissement (productif et diversification)– qualité

Axe 2 : MAE, zones à handicaps naturels

Axe 3 : Activités non agricoles – tourisme – service de base en milieu rural



Session 2 : Quelle est l'incidence de la PAC sur l'évolution des structures agricoles ?

Propositions de la Commission en ce domaine

CONCLUSIONS

Pas d'obligations communes de résultats en matière de PACS

MAIS ...

- Une série d'outils pour encourager une (des) forme(s) plutôt que d'autres
- La liberté aux EM d'activer [en partie] ces outils
- Pas de modification d'approche importante proposée pour la PAC 2020

ALORS ...

Les EM utilisent-ils suffisamment ces outils ?

Faut-il laisser cette liberté de choix aux EM ?

Les outils disponibles sont-ils suffisants, adaptés ?

La structuration agricole doit-elle être une des finalités de la PAC au même titre que l'alimentation ou la protection de l'environnement ?



Pour répondre à ces importantes questions
A vous la parole !

Merci pour votre
aimable attention

René POISMANS – Directeur ff
Département des Politiques Européennes et des Accords Internationaux
Direction de la Coordination et Concertation



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



Service public de Wallonie